

“ capitaine de mer, prudent, sage et laborieux, qui, poussé d'un saint désir d'accroître la gloire de Dieu, désirait de déployer son courage dans ce pays nouveau, pour y arborer l'étendard de Jésus-Christ, et y faire fleurir le lis de France.” Conformément au traité passé entre lui et ses associés de la nouvelle compagnie, le commandeur fit à la Rochelle un embarquement considérable, et se procura de toutes les choses nécessaires à l'établissement d'une colonie dans l'Acadie; et, comme l'habitation de Québec avait appartenu à l'ancienne compagnie, le cardinal de Richelieu voulut que les associés de la nouvelle en fussent mis en possession réelle, ainsi que du Fort, par le sieur de Caën, qui promit d'y conduire les nouveaux colons sur les vaisseaux du roi.

## IV.

## Départ des nouveaux colons pour Québec.

Pour l'indemniser des pertes qu'il pouvait avoir faites, et sans doute aussi pour le dédommager du peu de succès de la traite que le cardinal lui avait permise, l'année précédente, il fut accordé à de Caën, seulement pour cette année 1632, de faire la traite des pelleteries, avec ordre de ramener en France, immédiatement après la traite, tous les hommes qui

---

dépêche du mois de novembre 1629, adressée à M. de Chateaufort, ambassadeur extraordinaire à Londres, lui recommandait la poursuite de la restitution du Canada, et d'avoir un soin particulier de cette affaire. On sait qu'après le traité de Suze, du 24 avril 1629, entre la France et l'Angleterre, la liberté du commerce avait été rompue à l'occasion des captures faites par les sujets des deux couronnes, les uns sur les autres; et que les Français avaient pris et conduits dans le port de Dieppe deux vaisseaux dont les Anglais demandaient la restitution. Ces derniers, qui s'étaient emparés de Québec le 20 juillet 1629, demandaient cependant un délai avant de le rendre à la France, apparemment pour jouir de la traite des pelleteries au printemps, où les sauvages avaient coutume de descendre. Le cardinal de Richelieu, en étant informé par M. de Chateaufort, lui écrivait le 3 décembre de cette même année 1629: “ Ils vous disent ne pouvoir rendre le Canada présentement, c'est une raison pour laquelle nous devons différer la restitution de ces vaisseaux.” Et encore: “ S'ils consentent à la restitution pure et simple de Québec, vous la prendrez; sinon, il vaut mieux laisser tirer l'affaire en longueur.” On promit en effet de rendre Québec, et M. de Chateaufort prit congé du roi et de la reine d'Angleterre au mois d'avril suivant 1630, après avoir obtenu toute assurance de restitution des choses prises depuis la paix. Le marquis de Fontenay-Mareuil ayant été envoyé ambassadeur à Londres, où il arriva le 13 mars 1630, le cardinal de Richelieu lui disait dans son instruction par écrit: “ L'intention de Sa Majesté est que, reprenant les négociations du sieur de Chateaufort, vous poursuiviez et demandiez la restitution du Canada, des marchandises et des vaisseaux pris aux Français, depuis la paix.” Mais il est inutile de poursuivre ici la restitution des motifs imaginés par le P. de Charlevoix, pour expliquer le délai dont nous parlons, puisque nous avons vu que ce même écrivain s'est donné la liberté d'en supposer de semblables, pour rendre compte du délai de quatre ans qui s'écoula entre le deuxième et le troisième voyage de Jacques Cartier dans la Nouvelle-France. Les uns sont aussi peu fondés que les autres, et également contraires aux monuments contemporains qui nous découvrent les véritables raisons de ce double délai.